

L'honorable M. COTÉ: A l'appui de la motion de renvoyer ce bill au comité des divorces, je veux vous dire que je suis au Sénat depuis 1933 et que c'est la première fois que nous avons à discuter le rapport du comité des divorces et à examiner la preuve d'une cause.

L'honorable M. ASELTINE: Pardon. Nous ne sommes pas à discuter le rapport. Le rapport a déjà été adopté par le Sénat. Il s'agit de tout autre chose.

L'honorable M. MURDOCK: De la deuxième lecture.

L'honorable M. COTÉ: En effet. J'accepte la correction. La deuxième lecture est très importante. J'ai une grande considération pour la perspicacité et les connaissances légales des membres du comité des divorces qui se sont opposés à l'amendement. Je puis dire que je pense, en général, que des avocats ayant eu une assez longue expérience du barreau sont d'ordinaire bien entraînés au métier et capables de se prononcer sur une cause dont la preuve est aussi peu compliquée que celle d'une cause de divorce. D'autre part, je ne soutiendrais pas que le profane qui assiste à l'établissement de cette preuve se trompe nécessairement s'il en vient à une conclusion opposée à la leur. L'honorable sénateur de Parkdale (l'honorable M. Murdock) doute si fort que le comité des divorces ait bien fait de se prononcer favorablement sur cette pétition que, malgré mon habituel manque d'intérêt dans les questions de divorce, j'hésiterais à laisser adopter ce bill. Ces doutes sont augmentés encore par ce qu'a dit l'honorable sénateur de Moncton (l'honorable M. Robinson). Il ne va pas si loin que l'honorable sénateur de Parkdale, mais, comme un bon juge, il admet être perplexe et ne pas trop savoir ce qu'aurait été son jugement s'il avait assisté à la dernière partie du procès. Cela aussi influe sur mon jugement. Si nous devons siéger en appel, disons, du rapport du comité, nous ne devons pas nous servir d'arguments portant sur la preuve. Je ne sais pas si nous avons été d'une grande assistance à Son Honneur, ce soir, ou si nous connaissons assez bien le Règlement pour discuter de cela et en arriver à une décision sûre et rapide sur ce point du Règlement. Je considère toujours que Son Honneur est sensiblement dans la position d'un juge. Si les avocats qui plaident devant lui ne préparent pas leur cause et ne donnent pas leurs références, ils imposent au juge un travail plutôt difficile. Toutefois il a été déclaré qu'il serait irrégulier de parler de la preuve de cette cause en session plénière du Sénat. L'honorable sénateur de Sorel (l'honorable M. David) parut surpris de cette décision. Il est étonnant, en effet, qu'un comité du

Sénat puisse faire ce que ne peut accomplir le Sénat en comité plénier. Ce n'est toutefois pas de cela qu'il s'agit et on a rendu une décision. Nous sommes donc empêchés de parler de la preuve, et je ne suis vraiment pas en position de donner un avis sur cette cause. Je vois simplement qu'il plane beaucoup d'incertitude à son sujet.

L'honorable M. HAIG: Avez-vous, vous-même, lu la preuve?

L'honorable M. COTÉ: J'en ai lu des parties. Et pour cette raison, je demanderais que l'on adoptât l'amendement de l'honorable M. Ballantyne. Qu'on ne nous laisse pas tuer la demande de divorces ce soir. Retournons-la plutôt au comité pour y être considérée de nouveau.

L'honorable M. MURDOCK: Mon honorable ami de Winnipeg a affirmé, il y a quelques instants, que la défenderesse disait: "Jamais, jamais, jamais." Je le défie d'indiquer une seule occasion où elle ait répondu "Jamais" durant l'interrogatoire conduit par son propre avocat. Le "Jamais" ne vint qu'à l'interrogatoire contradictoire. Ses réponses durant l'interrogatoire direct, étaient des "Oui" ou des "Non" concis et francs.

L'honorable M. ROBINSON: Renvoyer le bill au comité serait prendre un bon moyen de le tuer. Je pense que nous devrions plutôt régler la question d'une manière ou d'une autre.

L'honorable M. BALLANTYNE: L'honorable sénateur d'Ottawa (l'honorable M. Coté) dit que c'est la première fois depuis qu'il fait partie de cette Chambre, qu'un bill de divorce est discuté et refusé. Il y a dix ans, lors de ma première session ici, je m'opposai moi-même à un bill sans citer une partie considérable de la preuve, et le Sénat refusa d'en faire la deuxième lecture.

L'honorable M. MURDOCK: Et j'ai été assez méchant pour y appeler votre attention. Il y eut une raison à cela.

L'honorable M. BALLANTYNE: Pas que je sache.

L'honorable M. MURDOCK: La femme dont il s'agissait était, je crois, la fille d'un haut fonctionnaire de la bijouterie Birks' à Montréal. Voilà ce qui fait toute la différence.

L'honorable M. COPP: Honorables sénateurs, nous avons consacré beaucoup plus de temps à cette affaire que ne le mérite l'un ou l'autre des participants.

L'honorable M. HAIG: Très bien.

L'honorable M. COPP: On propose la deuxième lecture du bill. La motion de mon hono-